

DELIBERATION
du Conseil Académique de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 6 octobre 2020

Délibération n°05 - 2020 relative à l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Les collègues du conseil académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne ont élu les membres suivants pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège professeurs et assimilés :

Femmes : 2 sièges

- **Marie-Renée DE BACKER** avec 18 voix pour et 2 voix contre
- **Nathalie TRANNOY-ORBAN** avec 20 voix pour

Hommes : 2 sièges

- **Pierre MILLET** avec 20 voix pour
- **Jean-Bernard BEHR** avec 20 voix pour

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	22	Membres présents	18
Nombre de pouvoirs	2	Membres représentés	2

Collège MCF et assimilés :

Femmes : 2 sièges

- **Anne GILSON** avec 16 voix pour

Hommes : 2 sièges

- **David CARTON** avec 16 voix pour
- **Jean-Michel BRICAULT** avec 16 voix pour

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	22	Membres présents	14
Nombre de pouvoirs	2	Membres représentés	2

Collège usagers :

Femmes : 4 sièges :

- Alice GODIN 7 voix pour
- Léa LAURENT 7 voix pour
- Ophélie MEDZA-MBA 7 voix pour
- Pauline ROBIN 7 voix pour

Hommes : 4 sièges

- Guillaume TOUCH
- Maxime BAUDRY
- Quentin GRANDPIERRE
- Ugo MOREAUX

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	20	Membres présents	5
Nombre de pouvoirs	2	Membres représentés	2

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/10/2020

Document mis en ligne le : 15/10/2020